



Fondation
suisse pour
paraplégiques

Association des bienfaiteurs

Rapport annuel 2019

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)



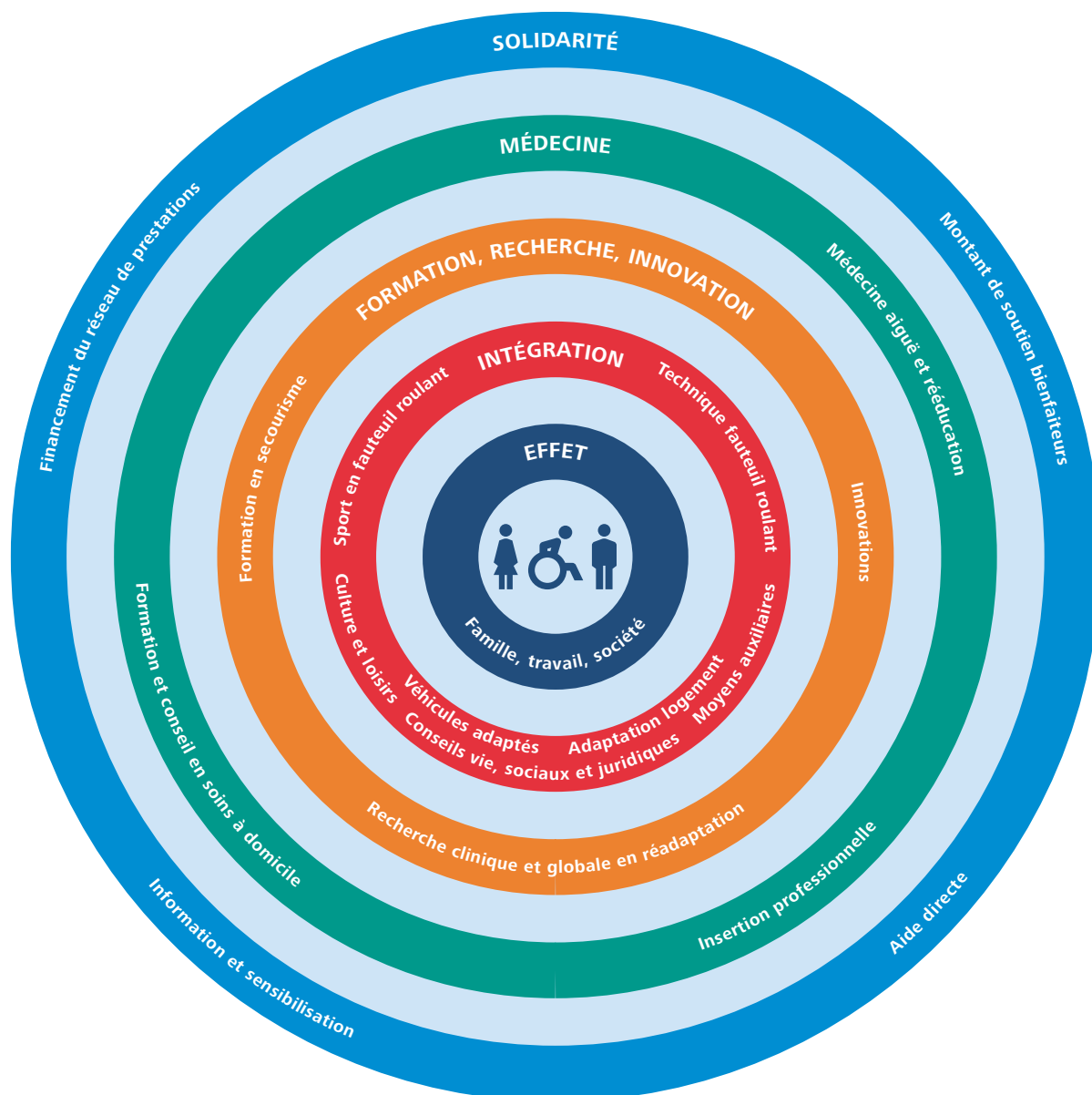
Vision

Un pacte de solidarité indéfectible

Depuis 1978, l'Association des bienfaiteurs soutient et promeut les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des paraplégés médullaires. Les fonds constitués par les cotisations des membres représentent la principale base financière du vaste réseau de prestations qu'offre cette œuvre solidaire sans doute unique au monde de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales.

En cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant, les membres de l'association (bienfaiteurs) perçoivent rapidement et sans autre formalité un montant de soutien unique de CHF 250 000.

Le vaste réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques est composé de quatre champs de prestations et garantit le soutien à vie, autant que nécessaire, des paraplégés médullaires en Suisse.



Sommaire

Message du président	5
Rapport de situation et de performance	7
Croissance du nombre d'affiliations ralentie, hausse considérable du nombre des affiliations permanentes	7
Versements du soutien bienfaiteur aux membres	7
Utilisation faite des cotisations des membres et de leurs dons	9
Nouvelle campagne publicitaire	9
Projet d'art avec l'inauguration du mur de commémoration	10
Ouverture du ParaForum	10
Bien préparé	11
204 399 demandes de membres traitées	11
Nonprofit Governance	12
Principes	12
Objet, structure et buts	12
Comité directeur	13
Organisation interne, commissions	14
Rémunération	14
Gestion des risques	15
Organe de révision	15
Politique d'information	15
Récapitulatif des personnes du comité directeur	16
Direction Fondation suisse pour paraplégiques	18
Rapport financier	19
Bilan	20
Comptes d'exploitation	21
Flux de trésorerie	22
Variation du capital d'association	23
Notes explicatives concernant les comptes annuels 2019	24
Utilisation du résultat annuel	31
Rapport de l'organe de révision	32
Impressum	34

Sigles fréquemment utilisés

GSP	Groupe suisse pour paraplégiques
FSP	Fondation suisse pour paraplégiques
AdB	Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
CSP	Centre suisse des paraplégiques
ASP	Association suisse des paraplégiques
RSP	Recherche suisse pour paraplégiques
HSS	Hotel Sempachersee
GZI	Institut Guido A. Zäch
IC	Interentreprises



Le ParaForum a ouvert ses portes début septembre 2018. Il veut sensibiliser le public intéressé au sujet de la paralysie médullaire.

Message du président

Chère bienfaitrice, cher bienfaiteur,

Une blessure médullaire change bien plus que simplement le corps. En effet, elle a des répercussions sur chaque domaine de la vie: couple, famille, travail, amitiés, sport, loisirs, voyage, sorties, logements, mobilité... Et elle touche les personnes blessées médullaires tout le long de leur vie. C'est pourquoi nous avons un seul et grand rêve: un monde où les blessé-es médullaires mènent une vie autodéterminée dans la meilleure santé possible.

Vous lisez peut-être régulièrement la revue pour bienfaiteurs Paraplégie? Vous avez peut-être visité le nouvel espace visiteurs ParaForum inauguré en 2019 pour en apprendre plus à propos du quotidien en chaise roulante? Vous avez peut-être fait un tour sur paraplegie.ch, le site web du Groupe suisse pour paraplégiques? Ces trois plateformes montrent la diversité de nos prestations en faveur des personnes touchées et l'engagement avec lequel nous travaillons chaque jour pour cette idée.

Le 5 septembre 2020, le Centre suisse des paraplégiques fêtera ses 30 ans d'activité. Il était prévu de célébrer ce grand anniversaire ainsi que la fin des travaux d'agrandissement et de rénovation en ouvrant les portes du 4 au 6 septembre. Le financement de ces travaux d'envergure a été assuré dans une large mesure par vous, chère bienfaitrice, cher bienfaiteur, puisque notre clinique n'est pas subventionnée par l'État. Cependant, la pandémie liée au nouveau coronavirus nous oblige à reporter les célébrations. Mais nous prévoyons de les rattraper en 2021.

Saviez-vous que votre affiliation et votre don créent aussi des valeurs durables? Ainsi, 65 % des patient-es qui font leur première rééducation au Centre suisse des paraplégiques retournent à la vie active, ce qui décharge les assurances sociales, l'État et les contribuables. De même, en Suisse, on a les meilleures chances de mener une vie satisfaisante en fauteuil roulant par rapport au reste du monde. En général, l'espérance de vie et la qualité de vie des para et tétraplégiques en Suisse ont constamment augmenté au cours des 30 dernières années.



Malheureusement, un fait reste inchangé: en Suisse, un jour sur deux, un accident se solde par une paralysie médullaire. Si toutes ces personnes touchées peuvent faire appel aux prestations de service de pointe de Nottwil, c'est bien grâce aux bienfaitrices et bienfaiteurs.

Au nom de toutes les personnes blessées médullaires, je tiens à vous remercier cordialement de votre fidélité et de votre confiance. Grâce à vous, le rêve peut devenir réalité.

Heinz Frei
Président de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques



La nouvelle salle d'entraînement sur rouleaux propose près de 30 places pour handbikes et fauteuils roulants de course.

Rapport de situation et de performance

Croissance du nombre d'affiliations ralentie, hausse considérable du nombre des affiliations permanentes

Depuis la création de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques en 1978, le nombre d'affiliations a augmenté chaque année de plusieurs milliers, pour atteindre parfois même dix mille. La croissance des affiliations annuelles a ralenti pour la première fois.

Fin décembre 2019, 1,204 million de ménages ont été affiliés à l'Association des bienfaiteurs, soit 1,826 million de personnes. Ce sont des affiliations de personnes individuelles, couples et familles avec des enfants qui s'engagent pour cette œuvre de solidarité et qui financent les missions importantes de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des paralyisé-es médullaires en réglant leur cotisation. Par rapport à fin décembre 2018, c'est une hausse de près de 0,3 %.

Cette évolution s'explique essentiellement par les défis accrus pour acquérir de nouveaux membres et un niveau plus bas en

termes de fidélité des membres. À noter que le marché des dons suisse (y compris cotisations des membres) a reculé pour la première fois pour l'ensemble des organisations à but non lucratif. En observant parallèlement des investissements à niveau égal, cela renforce la concurrence et entraîne une éviction du marché.

Une observation positive dans le contexte global des affiliations est l'évolution des affiliations permanentes. Grâce à nos activités systématiques d'acquisition de membres permanents via les canaux traditionnels et en ligne, plus de 9000 personnes ont opté pour une affiliation à vie au cours de l'année. Ainsi, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques compte près de 88700 membres permanents à la fin de l'année.

Versements du soutien bienfaiteur aux membres

Les dispositions générales régissant l'affiliation précisent que chaque membre de l'association touche le montant de soutien bienfaiteur de CHF 250000 en cas de paralysie médullaire avec dépendance permanente du fauteuil roulant. En 2019, l'Associa-

Utilisation des cotisations des membres et des dons en 2019

CHF 87 mio au total



28 %

Aide directe aux paralyisé-es médullaires



17 %

Contributions au champ de prestations Médecine



16 %

Suivi des membres et frais de fundraising



15 %

Infrastructure Nottwil



12 %

Contributions au champ de prestations Formation, recherche, innovation



7 %

Contributions au champ de prestations Intégration



3 %

Frais d'administration



2 %

Contributions de recherche à des tiers

Devenir membre : paraplegie.ch

JE N'Y PEUX RIEN.

BRUNO

Cela peut arriver à n'importe qui. Une faute d'inattention d'un tiers peut changer radicalement votre vie. Nous aidons les para et tétraplégiques à rebondir. Vous aussi en cas de coup dur.

Fondation suisse pour paraplégiques

Devenir membre : paraplegie.ch

JE N'Y PEUX RIEN.

CLAUDIA

Cela peut arriver à n'importe qui. Une faute d'inattention d'un tiers peut changer radicalement votre vie. Nous aidons les para et tétraplégiques à rebondir. Vous aussi en cas de coup dur.

Fondation suisse pour paraplégiques

Devenir membre : paraplegie.ch

JE N'Y PEUX RIEN.

GABRIELA

Cela peut arriver à n'importe qui. Une faute d'inattention d'un tiers peut changer radicalement votre vie. Nous aidons les para et tétraplégiques à rebondir. Vous aussi en cas de coup dur.

Fondation suisse pour paraplégiques

Devenir membre : paraplegie.ch

JE N'Y PEUX RIEN.

FLORIAN

Cela peut arriver à n'importe qui. Une faute d'inattention d'un tiers peut changer radicalement votre vie. Nous aidons les para et tétraplégiques à rebondir. Vous aussi en cas de coup dur.

Fondation suisse pour paraplégiques

La campagne « Je n'y peux rien. » est présente sur les affiches, à la télévision et sur Internet.

tion des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques a versé des soutiens bienfaiteur à hauteur de 7,5 millions de francs à 37 membres qui ont eu un accident. Cela correspond à près de 1,9 million de francs de plus que l'année précédente.

Utilisation faite des cotisations des membres et de leurs dons

De manière générale, les cotisations des membres (affiliations annuelles et permanentes) servent à maintenir le vaste réseau de prestations proposé par la Fondation suisse pour paraplégiques de concert avec ses filiales, ses organisations partenaires et les partenaires du réseau permettant un encadrement à vie des personnes paraplégiques et tétraplégiques.

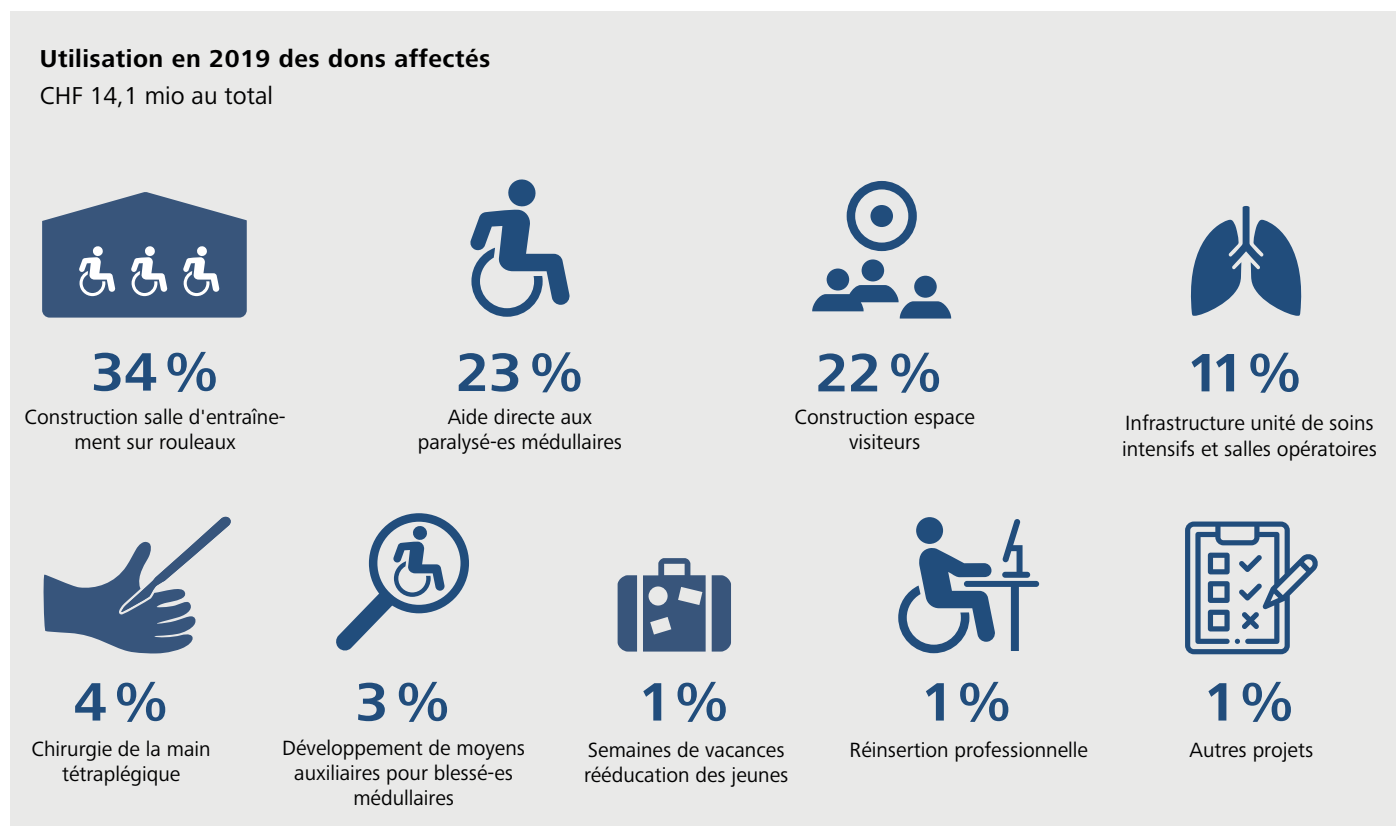
Couvertes par des dons affectés, les dépenses pour la construction de la salle d'entraînement sur rouleaux et la construction de l'espace visiteurs ParaForum sont des investissements uniques.

Nouvelle campagne publicitaire

Développée en 2011 avec l'agence Spinax Civil Voices, la cam-

pagne promotionnelle avec les « dos tatoués » a été utilisée pour la dernière fois en 2018 tout en sachant qu'il y aura une nouvelle campagne visant l'acquisition de nouveaux membres. C'est l'agence bernoise Contexta qui a remporté le pitch avec son concept « Je n'y peux rien » et donc développé le sujet pour la presse écrite, les affiches et les images en mouvement. Le résultat est une campagne qui attire l'attention, qui fait réfléchir, mais qui sème aussi la polémique et nourrit ainsi automatiquement les discussions. La campagne a été lancée en mai à la télévision, sur les affiches et les canaux en ligne. Une deuxième phase de présence a suivi en octobre, en même temps que l'envoi des factures des cotisations pour 2020.

Afin d'évaluer l'effet de cette nouvelle campagne, 500 personnes ont été interrogées en ligne en novembre, soit deux semaines après la fin de la deuxième vague. Le résultat de cette enquête montre que la campagne correspond très bien à l'image de la Fondation suisse pour paraplégiques et que le sujet est fortement lié à celle-ci même sans expéditeur. Par rapport à la publicité sur



affiches avec les sujets des tatouages, le nouveau sujet obtient de meilleurs résultats et est perçu comme plus crédible, compréhensible et plus chargé sur le plan émotionnel. Dans l'ensemble, les messages clés de la nouvelle campagne sont très bien transmis selon les personnes sondées.

Projet d'art avec l'inauguration du mur de commémoration

C'est sous la neige que l'œuvre d'art – un mur de commémoration – a été solennellement inaugurée le 4 avril 2019 par le président de la Fondation suisse pour paraplégiques, Dr sc. tech. Daniel Joggi, en présence du président d'honneur, Dr méd. Guido A. Zäch. C'est un couple d'artistes, Brigitta et Benedikt Martig-Imhof, qui a conçu l'objet pour ensuite confier sa réalisation à une entreprise employant des chômeurs de longue date. Au total, 6669 plaquettes en chrome poli reflétant et en suspension libre forment désormais un mur sur le campus de Nottwil. Sous le soleil, le mur scintille, le vent caresse des milliers de petites surfaces et offre ainsi un joli jeu de mouvement. Jusqu'à présent, 2696 personnes, qui ont institué la FSP depuis sa création comme bénéficiaire d'une succession ou d'un legs, figurent sur une pla-

quette nominative ou anonyme. Ce mur de commémoration est une mise en œuvre alliant formidablement art, appréciation et commémoration des personnes solidaires.

Ouverture du ParaForum

Le nouvel espace visiteurs, appelé ParaForum, a fêté son inauguration du 5 au 8 septembre 2019 en attirant plus de 5300 visiteuses et visiteurs en quatre jours. Quatre parcours de vie différents permettent de véhiculer des informations de fond au sujet de la paralysie médullaire, que ce soit la vie d'une personne touchée ou le travail fourni par le Groupe suisse pour paraplégiques. Le public peut s'informer grâce à des audioguides, de petits films et des modèles interactifs sans être limité dans le temps. Le ParaForum est un moyen pour sensibiliser le public par rapport à la vie des personnes touchées dans la société et une meilleure intégration au quotidien de ces dernières. Finalement, il veut confirmer la solidarité des membres de l'AdB et acquérir de nouveaux membres ainsi que donatrices et donateurs en leur offrant une expérience inoubliable. La construction et l'exposition du ParaForum ont été financées intégralement par des dons affectés.

Le Service Center, chiffres 2019



256 473

Correspondance individuelle traitée



139 612

Minutes de conversation



59 035

Appels reçus



80 293

E-mails et demandes reçus via Internet



28 778

Cartes d'anniversaire, de condoléances et de félicitations envoyées



3 839

Guides testamentaires envoyés

Ainsi, le ParaForum et les visites guidées de la clinique forment un instrument indispensable pour faire découvrir les prestations du Groupe suisse pour paraplégiques aux personnes intéressées. En effet, 9935 personnes réparties en 399 groupes se sont rendues à Nottwil pour visiter le site en 2019. 101 guides leur ont donné une impression du travail fourni par 1800 employé-es au total dans plus de 80 métiers différents qui s'engagent tous les jours en faveur des para et tétraplégiques.

Bien préparé

L'institut d'étude de marché Demoscope interroge, en ligne et par téléphone, chaque année 3500 personnes réparties sur deux panels, sur leur comportement en matière de don et leur perception des œuvres de solidarité en Suisse. Les résultats montrent que les donatrices et donateurs ainsi que les bienfaitrices et bienfaiteurs accordent la plus grande priorité aux thèmes « Personnes en situation de handicap » et « Enfants et jeunes ». Quant aux motifs pour faire un don, les personnes sondées évoquent le plus souvent une affiliation à l'organisation en question. De plus, il est réjouissant de constater que la Fondation suisse pour paraplégiques est perçue comme l'organisation la plus compétente œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. Ces facteurs externes forment une excellente base pour la levée de fonds et donc le maintien de notre œuvre de solidarité.

204 399 demandes de membres traitées

Le fleuron et la carte de visite de l'Association des bienfaiteurs est le Service Center. 16 collaboratrices et collaborateurs s'occupent tous les jours des nombreuses demandes des quelque 1,8 million de membres. Ainsi, en 2019, 59 035 appels, 51 163 e-mails et 29 130 demandes reçues via le formulaire en ligne ont été traités. Outre le travail de routine comme les nouvelles inscriptions, changements d'adresse, mariages, séparations, naissances ou décès, l'équipe a traité à la main plus de 65 071 paiements de cotisations et de dons tout en réalisant régulièrement des contrôles de qualité exhaustifs pour la représentation correcte des données des personnes enregistrées.

Nottwil, le 11 mars 2020



Dr. iur. Joseph Hofstetter
Directeur Fondation suisse pour paraplégiques



Stephan Michel
Responsable Marketing et communication d'entreprise
Fondation suisse pour paraplégiques



Beatrice Müller
Cheffe des finances Fondation suisse pour paraplégiques

Contacts

Heinz Frei
Président de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 51 48 / heinz.frei@paraplegie.ch

Dr ès sc. tech. Daniel Joggi
Président du Conseil de fondation Fondation suisse
pour paraplégiques
et membre du Comité directeur de l'Association des
bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 63 20 / daniel.joggi@paraplegie.ch

Dr iur. Joseph Hofstetter
Directeur Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 63 18 / joseph.hofstetter@paraplegie.ch

Nonprofit Governance

En raison de son appartenance aux Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) applique les mêmes principes en matière de Nonprofit Governance.

Principes

Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).

- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent compte en particulier des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information transparente, au jour le jour, tant en interne qu'en externe, sur la structure et les activités de l'organisation, ainsi que sur l'utilisation de ses fonds.
- Les organes directeurs défendent les intérêts et les droits des membres de l'association. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaborateurs honoraires, bénévoles et salariés.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

Objet, structure et buts

Objet de l'organisation

L'association a pour but de soutenir les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysé-es médullaires, notamment en leur fournissant une aide financière ainsi qu'aux membres de l'association subissant une paralysie médullaire consécutive à un accident. L'association est apolitique et confessionnellement neutre.

Structure sociale

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil. Son siège est à Nottwil.

Objectifs, prestations fournies et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale des para et tétraplégiques. Elle prend et appuie toutes les mesures indiquées pour atteindre cet objectif, selon l'état actuel de la science et de la technique.

La FSP soutient les paralysé-es médullaires dans des cas de rigueur par des contributions aux coûts de moyens auxiliaires, d'appareils et d'installations, ainsi qu'aux forfaits de soins non couverts et aide les blessé-es médullaires et leurs proches en situation de détresse.

La FSP appuie l'Association suisse des paraplégiques dans la réalisation de ses objectifs.

La FSP met à disposition les moyens financiers pour

- l'extension, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) de Nottwil,
- le développement, l'entretien et l'exploitation de son centre de recherche et de formation qu'est l'Institut Guido A. Zäch (GZI) de Nottwil,
- la constitution, le développement et l'exploitation des autres institutions propres à la Fondation exerçant diverses activités bénéficiant aux paraplégiques et tétraplégiques et aux personnes ayant des restrictions physiques similaires, notamment en vue de la recherche, le développement, la translation et la fourniture de moyens auxiliaires de tous types.

La FSP promeut la formation initiale et continue du personnel spécialisé et soutient la recherche scientifique dans le domaine de la rééducation intégrale des paralysés médullaires.

La FSP renseigne sur l'état actuel de ses activités et sensibilise le grand public à la cause des para et tétraplégiques, par le biais de son travail d'information. La FSP peut soutenir ou organiser des activités en faveur de personnes ayant des restrictions, affections ou maladies physiques; activités qui sont susceptibles d'améliorer directement ou indirectement la qualité de vie des paraplégiques et tétraplégiques, notamment dans les domaines de la prise en charge médicale, la fourniture de moyens auxiliaires ainsi que la formation, la recherche et l'innovation.

Comité directeur

Organisation et composition

Le comité se compose d'au moins cinq et de neuf membres au maximum, dont trois au moins doivent, en règle générale, siéger au Conseil de fondation de la FSP. Le comité directeur est dirigé par un-e président-e. En principe, les employé-es du GSP ne peuvent pas être parallèlement membre du comité directeur. Les liens croisés sont publiés.

En ce moment, trois membres du comité directeur de l'AdB sont également membres du Conseil de fondation FSP.

Activités et liens avec des groupes d'intérêts des membres du comité directeur

Les liens d'intérêts se trouvent aux pages 16 et 17 à la présentation de chaque membre du comité directeur.

Liens croisés avec les organisations proches

Heinz Frei, Daniel Joggi et Barbara Moser Blanc, membres du comité directeur, sont membres du Conseil de fondation de la FSP. Heinz Frei est lié à la FSP par un contrat de travail.

Élection et durée du mandat

Le règlement d'élection règle la préparation et le déroulement des élections du comité directeur. L'assemblée générale élit le président et les autres membres du comité directeur. Celui-ci se constitue lui-même. Les élections ont lieu chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

La durée du mandat est de deux ans. La durée maximale du mandat est de douze ans. Si une personne est élue présidente en plus, la durée du mandat est de 16 ans au maximum au total.

La durée du mandat commence à courir immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du comité directeur élu et prend fin à l'issue de l'assemblée générale des membres ayant lieu l'année dans laquelle la durée du mandat de deux ans arrive à échéance.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 avril 2018, le président, Heinz Frei, et les membres sortants Hans Georg Koch

et Daniel Joggi ont été réélus pour la durée de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2020). Les nouveaux membres sont Pius Bernet, Roger Suter et Sebastian Tobler, élus au comité directeur pour une durée de deux ans.

Lors de l'assemblée générale du 24 avril 2019, les membres sortants Barbara Moser Blanc et Stephan Zimmermann ont été confirmés pour un nouveau mandat de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2021).

Mutations au comité directeur

Vreni Stöckli a quitté le comité directeur le 24 avril 2019. Elle ne s'est pas présentée à sa propre succession. Vreni Stöckli a travaillé pendant onze ans au comité directeur AdB en représentant les personnes en fauteuil roulant.

Règlement de compétences

La séparation des pouvoirs, soit les responsabilités et compétences, du comité directeur sont déterminés par le règlement d'organisation de la société, complément des statuts.

Le comité directeur représente l'association à l'extérieur et la dirige conformément aux dispositions légales et statutaires. Il est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas déléguées par voie contractuelle à la FSP. Dans son champ d'attribution, le comité directeur peut arrêter des dispositions générales régissant l'affiliation ainsi que des règlements.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par la FSP et l'AdB en faveur des paralysé-es médullaires, la délégation de la direction à la FSP est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image homogène et efficace sur le marché des dons.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, du moyen de générer des fonds, et de la conquête et fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le Service Center qui traite toutes les demandes des membres – écrites, électroniques et téléphoniques. Dans ce Service Center, toutes les adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécial pour l'AdB.

Incompatibilité

Les membres du comité directeur de l’AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches ou par alliance, ni dans une relation de partenariat durable.

Organisation interne, commissions

Instruments d’information et de contrôle

Le comité directeur est régulièrement informé des activités déployées dans le domaine de la gestion des membres et de la conquête de nouveaux membres, par un rapport intermédiaire trimestriel.

Contrat de collaboration avec la FSP

Un contrat de collaboration stipule la délégation de la direction chargée du suivi opérationnel des affaires courantes. La FSP s’est engagée à fournir à ses propres frais l’infrastructure et le personnel et à prendre des mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l’administration et les finances. Par conséquent, aucun-e collaborateur-trice n’est employé-e au sein de l’AdB. En contrepartie, l’AdB verse la totalité des cotisations des membres et des dons à la Fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur. La FSP, quant à elle, assure le versement de tous les montants de soutien bienfaiteurs dans les délais.

Pour des raisons d’efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d’administration de la FSP et de l’AdB sont rattachées à la FSP et ne sont pas séparées depuis que la FSP et l’AdB existent.

Rémunération

Indemnisations des membres du comité directeur

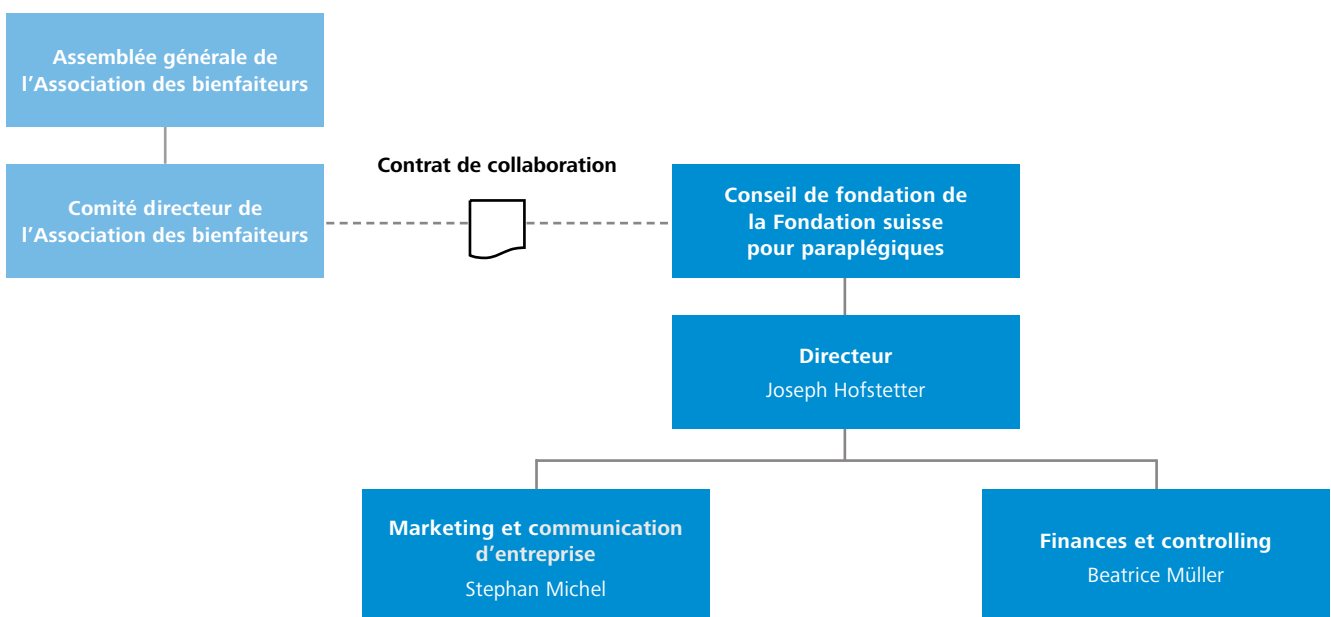
Le règlement des honoraires de la FSP du 24 avril 2019 régit les indemnisations comme suit : le président de l’AdB a droit à CHF 1000 par séance. Les autres membres du comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais de déplacement compris. Le président de l’AdB, Heinz Frei, a toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour son travail au sein du comité directeur. En 2019, CHF 17 697 de jetons de présence (contre CHF 21 763 l’année précédente) ont été versés. Le comité directeur composé de huit membres a siégé six fois en 2019 (contre sept fois en 2018 à neuf).

Membres du comité directeur

Aucune indemnisation n’a été versée à d’anciens membres du comité directeur.

Indemnisation versée aux chefs de département de la FSP

La publication de l’indemnisation des responsables de départe-



ment de la FSP chargés de gérer les affaires courantes pour l'AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement avec celle des autres membres de la direction dans le rapport annuel de la FSP.

Indemnités des comités directeurs des organisations proches

Aucune indemnité n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

Honoraires et rémunérations supplémentaires

Ni honoraire ni rémunération supplémentaire n'a été versé par l'AdB aux membres du comité directeur.

Prêts

Aucun prêt n'est accordé à des membres du comité directeur ou à des collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

Gestion des risques

Le 10 octobre 2019, une ré-évaluation des risques a été effectuée et les mesures qui en découlent vérifiées et redéfinies. Le comité directeur a pris connaissance du rapport d'évaluation des risques 2019 et accepté les mesures proposées. Le comité directeur considère que le maintien de l'excellente réputation de l'AdB et de la FSP constitue le point le plus important et le plus vital en termes de gestion des risques.

Le processus d'évaluation des risques doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures/contrôles qui en résultent sont compilés dans une matrice de risques et évalués annuellement par le comité directeur.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régit et réglemente en particulier les processus de réception et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au comité directeur, la chargée Compliance du Groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

Organe de révision

Durée du mandat du responsable de la révision

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers AG à Lucerne. Rodolfo Gerber gère le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2015. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession et en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2019 se sont montés à CHF 13 118 TVA incl, (contre CHF 13 142 en 2018).

Honoraires supplémentaires

Aucun honoraire supplémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du comité directeur. Ce dernier discute du rapport avec les responsables de la FSP et, s'il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

Politique d'information

Le comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres et aux donateurs ainsi qu'aux paraplégiques médullaires est en adéquation avec celle de la FSP, et que la plate-forme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres et faits les plus importants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

L'AdB est incluse dans le rapport annuel publié par la Fondation suisse pour paraplégiques. En outre, le rapport annuel 2019 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale.

Comité directeur



Frei, Heinz, 1958*

de Niederbipp (BE) et Etziken (SO), habitant à Oberbipp (BE)

Président

Membre depuis 2002, élu jusqu'en 2020

Membre du CF de la FSP, Commission demandes de soutien du CF de la FSP et coach espoirs
Géomaticien. L'un des sportifs en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde, membre de la commission des sports du canton de Soleure, membre du CF de la fondation Daniela Jutzeler et de la fondation Joseph Voegeli, représentant des athlètes au comité directeur du conseil des athlètes Swiss Olympic SOAC pour la branche sport paralympique.



Koch, Hans Georg, Dr méd., 1955

de Ziefen (BL), habitant à Grosswangen (LU)

Vice-président

Membre depuis 2002, élu jusqu'en 2020

Études de médecine (Université de Bâle) avec doctorat. Spécialisation en médecine générale (FMH). Exerce dans diverses cliniques en Suisse, notamment à l'hôpital cantonal de Liestal, au Felix Platter Spital (Bâle) et à l'hôpital pédiatrique de Bâle. De 1990 à juillet 2013, il exerce au CSP de Nottwil à titre de spécialiste en informatique médicale et en tant que chef de clinique à partir de 1994. De 2013 à août 2018, il

est responsable il est responsable du transfert de connaissances appliqué à l'ASP en partenariat avec le séminaire de « Health Sciences and Health Policy » de l'université de Lucerne où il est chargé de cours. À la retraite depuis le 30.09.2018. Propriétaire de l'entreprise « Paraconsult Dr Koch ». Activité de conseil avec spécialisation paralysie médullaire. Membre ordinaire de la FMH (Fédération des médecins suisses) et de l'ASMAC (Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique), membre de la DMGP (Association médicale germanophone pour la paraplégie), membre de la SSoP (Société suisse de paraplégie) et de la Société des médecins du canton de Lucerne, section Gäu.



Bernet, Pius, 1957

de Egolzwil (LU), habitant à Egolzwil

Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2020

Président du CA d'Active Communication SA
Diplôme d'économiste HES, contrôleur de gestion diplômé de la SIB, diplôme d'expert-comptable IFRS/IAS, diplôme manager VMI d'association/NPO, MBA en Nonprofit-Management, Université de Fribourg; directeur de la SSBL (fondation pour personnes lourdement handicapées Lucerne). De 2009 à juin 2018, chef des finances de la FSP. Membre du CA du Zentrum Eymatt AG; membre du CA de Pflegezentrum Riedbach AG; membre du comité directeur de la Croix-Rouge suisse, canton de Lucerne; président de NPO Finanzforum (association); président du parti PDC d'Egolzwil; membre du comité d'experts de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC.



Joggi, Daniel, Dr ès sc. tech., 1949*

de Bätterkinden (BE), habitant à Trélex (VD)

Membre depuis 2012, élu jusqu'en 2020

Président de la FSP, membre du CA du CSP, membre du CA d'Orthotec, membre du CA d'Active Communication, président des commissions demandes de soutien et construction du CF de la FSP, membre de la commission de recherche, président du conseil consultatif du Centre d'innovation pour les technologies d'assistance (IAT) de la FSP.

Études d'ingénieur agronome (EPF Zurich). Ensuite, activité à l'institut d'horticulture de l'EPF Zurich et à l'Agroscope. Puis, jusqu'en 2010, responsable informatique à l'établissement fédéral de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW), Nyon (VD). De 2010 à 2012, directeur a.i. de la FSP. Vice-président de la Fondation Rotary-Esperanza Lausanne, membre du CF de la Fondation internationale pour la recherche en paraplégie (IRP) et de la Fondation Montreux 2006, membre de l'International Spinal Cord Society (ISCoS).



Moser Blanc, Barbara, 1954

de Röthenbach i. E. (BE), habitant à Rheinfelden (AG)

Membre depuis 2009, élu jusqu'en 2021

Membre du CF de la FSP

Études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral de direction marketing et diplôme de « coaching systémique ». Études post-grades en développement d'entreprise/change management et psychologie. Plusieurs années d'expérience comme responsable de marketing et membre de la direction, conseillère d'entreprise indépendante, enseignante de marketing. Freelance comme assesseur et coach pour cadres supérieurs.



Suter, Roger, 1967*

de Beromünster (LU), habitant à Sursee (LU)

Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2020

Membre du CA d'Orthotec

Programmeur informatique, plusieurs années au poste de cadre sénior programmeur/analyste dans le service développement de logiciels. Développement et gestion de projets. Depuis 2005, responsable de la technologie informatique. Président directeur et associé de Celsus

GmbH, Lucerne. Diplôme en sciences politiques et administratives à l'Université de Hagen ainsi que MBA à l'Université de Lucerne. Actuellement, études DBA à l'Université de Lucerne et l'université Silpakorn de Bangkok. Membre du comité cantonal Pro Infirmis du canton de Lucerne (Lucerne) et membre du comité directeur de Construction adaptée de Lucerne.



Tobler, Sebastian, 1970*

de Heiden (AR), habitant à Farvagny (FR)

Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2020

Conseil consultatif du Centre innovation pour les technologies d'assistance (IAT) de la FSP.

Membre de la commission de nomination de la FSP.

Études post-grades à la haute école spécialisée bernoise TI: ingénieur HES en construction automobile, études à la haute école spécialisée bernoise TI: ingénieur construction automobile ETS; mécanicien automobile Depuis 2017, participation à l'étude clinique STIMO sous la direction des professeurs Jocelyne Bloch (CHUV) et Grégoire Courtine (EPFL). Depuis 2016, cofondateur de la Start-Up GBY SA (Go By Yourself). Depuis 2011, maître de conférence en technique automobile construction automobile à la haute école spécialisée bernoise TI, Bienne. De 1996 à 2011, ingénieur chez Zbinden Posieux SA.



Zimmermann, Stephan, Dr iur., 1946

de Zurich et Mels (SG), habitant à Zurich

Membre depuis 2009, élu jusqu'en 2021

Études de droit (Université de Zurich) avec doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Zurich). Activité dans des cabinets d'avocat et au tribunal de la circonscription de Zurich Aujourd'hui, partenaire conseil chez Wehrli Zimmermann & Partner (Zurich). Président du CA de Kamber Consultancy AG et vice-président du CA de Logistik Holding AG. Membre du CA de AIM Group Zürich Acquisitions, Investments, Mergers AG; Erowa Leasing & Finanz AG, Marbach AG, Orenda Holding AG et Schilling Treuhand AG. Membre du PDC, membre du conseil municipal de la ville de Zurich de 1974 à 1984 et président du PDC à Zurich (arrondissement 8).

* = personne en fauteuil roulant

AG = assemblée générale

CF = conseil de fondation

CA = conseil d'administration

Direction Fondation suisse pour paraplégiques



Hofstetter, Joseph, Dr iur., 1960
de Doppleschwand (LU), habitant à Nottwil (LU)

Directeur depuis 2012

Membre du CA Awono AG, membre du CF du fonds de bienfaisance du GSP. Études de droit (Université de Berne) avec doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Lucerne). A travaillé au département de justice du canton de Lucerne jusqu'en 2000. À partir de 2000, il a été consultant juridique pour l'ASP et le CSP, dès 2006 responsable du service juridique de la FSP et du CSP. Secrétaire général de la FSP et directeur du service juridique à partir de 2010. Membre du CA de medkey AG, membre du CF de la fondation Stiftung Clara und Walter Burkhardt-Gloor. Membre du CD du Luzerner Forum für Sozialversicherungen und Soziale Sicherheit.



Michel, Stephan, 1966
de Ebikon (LU), habitant à Rothenburg (LU)

Responsable Marketing et communication d'entreprise depuis avril 2018

Executive Master of Science in Communications Management / MSc Licence en Business Administration (économie d'entreprise et spécialisation en marketing). Auparavant, pendant cinq ans, responsable marketing et communication d'entreprise au siège central de la banque Valiant à Berne. Auparavant, il a travaillé pendant douze ans pour l'assurance maladie CSS dans le domaine Corporate et Marketing Communications en tant que responsable Media Relations et communication d'entreprise.



Müller, Beatrice, 1970
de Flühli (LU), habitant à Hütten (ZH)

Cheffe des finances FSP depuis octobre 2018

Membre du CA Awono AG
Économiste d'entreprise ES et MAS en controlling. De 2012 à septembre 2018, responsable Finances et administration ainsi que directrice suppl. de l'hôpital universitaire Balgrist. Auparavant, 8 ans comme responsable Finances et controlling de l'hôpital d'Einsiedeln. Membre du CA de l'autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Zurich.



Rapport financier de l'Association
des bienfaiteurs de la Fondation suisse
pour paraplégiques

Bilan

CHF	Notes explicatives	31.12.2019	%	31.12.2018	%
Actifs					
Liquidités	1	8 085 644	5,9	7 966 053	6,2
Autres avoirs à court terme	2	0	0,0	603 431	0,5
Paiements anticipés des cotisations annuelles pour l'année suivante à la FSP	2	54 884 138	40,3	53 821 268	42,0
Capital mobilisé		62 969 782	46,2	62 390 751	48,7
Paiements anticipés des cotisations des affiliations permanentes pour les années suivantes à la FSP	3	66 347 799	48,7	58 775 605	45,9
Placements liés à un objet	4	7 000 000	5,1	7 000 000	5,5
Valeurs immobilisées		73 347 799	53,8	65 775 605	51,3
Actifs		136 317 581	100,0	128 166 356	100,0
Passifs					
Dettes sur livraisons et prestations de services	5	4 500 000	3,3	5 553 616	4,3
Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour les années suivantes et autres dettes à court terme	6	55 490 767	40,7	53 821 268	42,0
Passifs transitoires	7	9 384	0,0	17 784	0,0
Capital extérieur à court terme		60 000 151	44,0	59 392 668	46,3
Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	66 347 799	48,7	58 775 605	45,9
Capital emprunté à long terme		66 347 799	48,7	58 775 605	45,9
Capitaux extérieurs		126 347 950	92,7	118 168 273	92,2
Capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs		7 000 000	5,1	7 000 000	5,5
Capital d'association		2 969 631	2,2	2 998 083	2,3
Capital d'organisation		9 969 631	7,3	9 998 083	7,8
Passifs		136 317 581	100,0	128 166 356	100,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Compte d'exploitation

CHF	Notes explicatives	2019	%	2018	%
Produits					
Cotisations des membres	9	70 020 761	84,6	70 725 083	85,6
Dons affectés	10	6 174 920	7,5	5 211 086	6,3
IC Cotisations des membres pour collaborateurs GSP	11	117 225	0,1	111 960	0,1
Total Cotisations et dons		76 312 906	92,2	76 048 129	92,0
IC Contribution d'exploitation de la FSP	12	6 419 166	7,8	6 600 000	8,0
Revenus d'exploitation internes		6 419 166	7,8	6 600 000	8,0
Revenus d'exploitation		82 732 072	100,0	82 648 129	100,0
Charges d'exploitation					
Cotisations des membres et dons transférés à la FSP	9	- 76 312 906	- 92,2	- 76 048 129	- 92,0
Soutiens à bienfaiteurs	13	- 6 419 166	- 7,8	- 6 600 000	- 8,0
Frais de personnel	14	- 18 550	- 0,0	- 22 710	- 0,0
Charges administratives	15	- 9 607	- 0,0	- 38 178	- 0,0
Charges d'exploitation		- 82 760 229	- 100,0	- 82 709 018	- 100,1
Résultat d'exploitation avant résultat financier		- 28 157	- 0,0	- 60 889	- 0,1
Charges financières et produits financiers	16	- 295	- 0,0	- 1 822	- 0,0
Résultat annuel		- 28 452	- 0,0	- 62 711	- 0,1

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Flux de trésorerie

CHF	Notes explicatives	2019	2018
(Méthode indirecte avec fonds liquidités)			
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation			
Résultat annuel avant affectation/retrait de capital d'organisation		- 28 452	- 62 711
Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles pour l'année suivante	2	- 1 062 870	- 1 410 443
Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations affiliations permanentes pour les années suivantes	8	- 7 572 194	- 6 630 197
Variation dettes de livraisons et prestations	5	- 1 053 616	963 338
Variation autres dettes à court terme et régulations des comptes passives	7	- 8 400	11 174
Variation Paiements anticipés cotisations annuelles pour l'année suivante	6	1 062 870	1 410 443
Variation Paiements anticipés cotisations affiliations permanentes pour les années suivantes	8	7 572 194	6 630 197
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation (cash-flow opérationnel)		- 1 090 468	911 801
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Investissements/désinvestissements de placements liés à l'objet (dès 2017 sans prêt FSP)		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		0	0
Free cash-flow		- 1 090 468	911 801
Flux de trésorerie des activités de financement			
Hausse/baisse du financement interne au groupe (dès 2017 avec prêt FSP)		1 210 060	722 365
Flux de trésorerie des activités de financement		1 210 060	722 365
Variation liquidités		119 591	1 634 166
État des liquidités au 01.01.	1	7 966 053	6 331 887
État des liquidités au 31.12.	1	8 085 644	7 966 053
Variation liquidités		119 591	1 634 166

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Le Conseil de fondation a décidé en 2017 de centraliser la gestion de fortune, des liquidités et des dettes de la totalité des entreprises du groupe au sein d'un Corporate treasury (compte trésorerie entreprises) – afin d'optimiser le financement des constructions sur le campus de Nottwil. Cela signifie concrètement que les entreprises du groupe ont mis les liquidités dont elles n'ont pas besoin pour leurs activités à la disposition de la FSP sous forme prêts IC (à court et long terme) ou d'avoirs en compte courant.

Les effets de ce financement interne au groupe figurent sous flux de trésorerie découlant d'opérations financières. Les livraisons et prestations de services internes au groupe continuent de figurer sous flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle.

Le Free cashflow englobe tous les investissements et est en outre comptabilisé selon la méthode management approach.

Variation du capital d'association

Exercice considéré

CHF	Situation initiale au 01.01.19	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.19
Capital d'association	2 998 083	0	- 28 452	2 969 631
Capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs	7 000 000	6 419 166	- 6 419 166	7 000 000
Résultat annuel	0	- 28 452	28 452	0
Total	9 998 083	6 390 714	- 6 419 166	9 969 631

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Exercice 2015

CHF	Situation initiale au 01.01.18	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.18
Capital d'association	3 060 794	0	- 62 711	2 998 083
Capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs	7 000 000	6 600 000	- 6 600 000	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	- 62 711	62 711	0
Total	10 060 794	6 537 289	- 6 600 000	9 998 083

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Concernant le capital lié, il s'agit d'une mise à disposition de fonds affectés aux montants de soutien bienfaiteurs (CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire due à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant) ainsi qu'aux projets spécifiques de l'AdB. Le règlement «Utilisation des fonds» du compte «Montant de soutien bienfaiteurs/projets spécifiques» s'applique pour l'utilisation des fonds.

Notes explicatives des comptes annuels 2019

Bases

Généralités

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 ss CC. Son siège est à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association ayant une paralysie médullaire consécutive à un accident.

Bases de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB est effectuée conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables Swiss GAAP RPC. Elle donne une image correspondant à la situation réelle en termes du patrimoine, des finances et des résultats (True and Fair View). Le bilan de clôture se fait le 31 décembre.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle) conformément à la pratique du groupe.

Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant explicitement la durée de l'affiliation (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations des membres encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultats seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations des membres 2020 ont été envoyées début octobre 2019 et les paiements pour 2020 déjà encaissés ont été comptabilisés au passif du bilan comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes ».

Les cotisations des membres reçues sont entièrement transférées chaque mois à la FSP pour une utilisation future. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan de l'AdB en tant que paiements anticipés pour de futures prestations affectées et réparties en fonction de leurs échéances.

De son côté, la FSP comptabilise les paiements anticipés reçus en tant qu'engagements liés à un objet dans le fonds « Paiements anticipés des bienfaiteurs ». Les liquidités correspondantes sont thésaurisées côté FSP sous les placements liés à un objet, conformément au Règlement des placements. La FSP a ainsi déjà partiellement financé ses futurs déficits d'exploitation.

Contribution d'exploitation interentreprises (IC) de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant été victimes d'un accident. Ce procédé a été choisi afin de ne pas devoir indiquer des montants de cotisation de membres différents dans les livres de comptes de la FSP et de l'AdB.

Dons libres et dons affectés à un objet

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement.

Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. À partir de 2017, ces arrondis sont aussi effectués au profit de l'appel de dons affecté des lettres des membres.

Les dons affectés sont générés par des appels de dons pour des projets spécifiques. Un appel aux dons en faveur de la salle d'entraînement sur rouleaux de la Fondation suisse pour paraplégiques a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2019. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

Montant de soutien pour les bienfaiteurs

Les montants de soutien pour les membres ayant eu un accident et qui ont été diagnostiqués comme ayant une paralysie médullaire sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position «Montants de soutien bienfaiteurs». Les montants de soutien pour les bienfaiteurs non versés sont indiqués sous «Dettes résultant de livraisons et prestations».

Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du Marketing affiliations et dons, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le comité directeur et les comptes annuels.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

Paiements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans l'actif correspondent au transfert intégral des paiements anticipés des membres qui sont comptabilisés au passif.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous «Autres dettes à court terme».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont désormais comptabilisés annuellement et indiqués sous «Paiements anticipés à long terme». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

Impôts sur le résultat

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale de Lucerne.

Capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs

Le capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien accordé aux bienfaiteurs s'élevant actuellement au maximum à CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant ;
- l'octroi d'autres montants de soutien à bienfaiteur accordés à des personnes individuelles dans la limite du réseau de prestations de la FSP
- le soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des statuts de l'AdB du 18 avril 2018.

Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche qui-conque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

Notes explicatives du bilan

1. Liquidités

CHF	31.12.2019	31.12.2018
Comptes postaux	8 034 385	7 914 498
Comptes bancaires	51 259	51 554
Total	8 085 644	7 966 053

Avec l'augmentation des liquidités, la solvabilité pour les versements non effectués des montants de soutien pour les bienfaiteurs est garantie. Ceux-ci figurent comme l'année précédente sous « Dettes résultant de livraisons et prestations ».

2. Autres créances à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante

CHF	31.12.2019	31.12.2018
Fondation suisse pour paraplégiques	0	603 431
Paiements anticipés de cotisations de membres pour l'année suivante	54 884 138	53 821 268
Total	54 884 138	54 424 698

L'année précédente, il y a eu des créances envers la FSP à hauteur de CHF 0,6 mio, qui ont pu consultées directement si nécessaire. Cette année, la FSP a un avoir en compte courant à l'AdB figurant au point « Dettes ».

3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques

CHF	2019	2018
État au 01.01.	58 775 605	52 145 408
Augmentations	9 383 546	8 359 843
Diminutions	- 1 811 352	- 1 729 646
État au 31.12.	66 347 799	58 775 605

La progression des paiements anticipés repose sur une forte croissance du nombre de membres permanents (cf. note explicative 9), ce qui a conduit à une régularisation des CHF 1000 versés au profit des années à venir selon l'âge d'entrée du membre. La délimitation dépend de l'âge du membre au moment de l'affiliation.

4. Placements liés à un objet

Le prêt sans intérêt de CHF 7,0 mio consenti à la Fondation suisse pour paraplégiques à des fins de financement de construction en 2017 court jusqu'en 2024.

5. Dettes sur livraisons et prestations de services

CHF	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs	0	8 616
Soutiens à bienfaiteurs	4 500 000	5 545 000
Total	4 500 000	5 553 616

Pendant l'exercice, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien à bienfaiteur déposées mais non encore approuvées ont baissé de CHF 1,0 mio par rapport à l'année précédente.

6. Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme

CHF	31.12.2019	31.12.2018
Paiements anticipés de cotisations de membres pour l'année suivante	54 884 138	53 821 268
Fondation suisse pour paraplégiques	606 629	0
Total	55 490 767	53 821 268

Les lettres des membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des cotisations des membres actuels effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Ces paiements anticipés ont progressé de CHF 1,1 mio en 2019 par rapport à l'année précédente.

Les nouveaux membres arrivés à partir du 1^{er} septembre obtiennent l'affiliation jusqu'à la fin de l'année suivante, c.-à-d. que la logique de délimitation est différente de celles des personnes qui sont déjà affiliées.

En 2019, la FSP a un avoir en compte courant de CHF 0,6 mio à l'AdB. L'année précédente, il y a eu des dettes envers la FSP, figurant à la position «Autres dettes à court terme».

7. Passifs transitoires

CHF	31.12.2019	31.12.2018
Frais de révision	4 384	3 384
Autres passifs transitoires	5 000	14 400
Total	9 384	17 784

La position «Autres passifs de régularisation» inclut les coûts comptabilisés pour l'assemblée générale 2019. Les frais pour l'assemblée générale pour l'année 2018, qui a eu lieu en 2019, ont été plus bas que prévus. Cela explique la baisse des délimitations pour l'exercice considéré.

8. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	2019	2018
État au 01.01.	58 775 605	52 145 408
Constitution sans effet sur le compte de résultats	9 383 546	8 359 843
Dissolution avec effet sur le compte de résultats	- 1 811 352	- 1 729 646
État au 31.12.	66 347 799	58 775 605

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position « Constitution sans effet sur le compte de résultat » correspond à des versements des cotisations de membres permanents. La position « Dissolution avec effet sur le compte de résultat » comprend la part annuelle 2019 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

Notes explicatives du compte d'exploitation

9. Produit des affiliations

CHF	2019	2018
Affiliations annuelles		
Cotisation des membres versées		
Affiliations annuelles brutes	69 272 280	70 405 881
Variation délimitation de périodes	- 1 062 870	- 1 410 443
Produit total affiliations annuelles	68 209 409	68 995 438
Ménages au 31.12.	1 115 301	1 120 132
Produit moyen	61,16	61,60
Affiliations permanentes		
Cotisation des membres versées		
Affiliations permanentes brutes	9 383 546	8 359 843
Variation délimitation de périodes	- 7 572 194	- 6 630 197
Produit total affiliations permanentes	1 811 352	1 729 646
Personnes au 31.12.	88 697	79 452
Produit moyen	20,42	21,77
Total	70 020 761	70 725 083
Affiliations	1 203 998	1 199 584
Produit moyen	58,16	58,96

Selon les statuts, les versements des nouveaux membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante.

Les produits issus des affiliations annuelles ont baissé de CHF 0,8 mio par rapport à l'année précédente, et ceux issus des affiliations permanentes ont augmenté de CHF 0,1 mio.

10. Dons affectés

Les dons reçus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Un appel aux dons (dits affectés) en faveur de la salle d'entraînement sur rouleaux de la FSP a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2019. Ces trop-perçus des cotisations des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB. Au cours de l'exercice considéré, ils ont augmenté de CHF 1,0 mio par rapport à l'année précédente.

11. Produit des affiliations IC

Les affiliations annuelles des collaborateurs du GSP sont financées par leurs employeurs ou les différentes filiales du groupe et comptabilisées séparément.

12. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100 % des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs. Conséquence à cela: la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux bienfaiteurs.

13. Soutiens à bienfaiteurs

Pendant l'exercice, CHF 6,4 mio (contre CHF 6,6 mio l'année précédente) ont été consacrés à des soutiens de bienfaiteurs en faveur de membres victimes d'un accident. Au total, CHF 7,5 mio (contre CHF 5,6 mio l'année précédente) ont été versés à 37 membres (contre 33 en 2017).

14. Frais de personnel

CHF	2019	2018
Honoraires membres du comité directeur	17 697	21 763
Assurances sociales	853	947
Total	18 550	22 710

15. Charges administratives

CHF	2019	2018
Révision	14 118	13 142
Comptabilité publique	- 9 719	16 025
IC Frais de locaux du Groupe	1 800	2 398
IC Frais administratifs et informatiques du Groupe	3 408	6 614
Total	9 607	38 178

La position Comptabilité publique et IC Frais administratifs et informatiques du groupe correspond à des frais en lien avec l'Assemblée générale 2018 y compris les nécessaires passifs de régularisation pour l'Assemblée générale 2019.

16. Charges financières et produits financiers

CHF	2019	2018
Frais de compte et commissions	- 295	- 627
Moins-values sur les cours et rectifications de valeurs	0	- 1 195
Total frais financiers	- 295	- 1 822
Total	- 295	- 1 822

Les titres en dépôt ont été bouclés l'année précédente et les dernières transactions effectuées entraînent des charges financières plus importantes l'année précédente.

17. Opérations hors bilan

Comme l'année passée, il n'existe aucune opération hors bilan.

18. Obligations conditionnelles, obligations d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucune autre obligation d'achat ni de location. Le comité directeur a établi des lettres de patronage pour un montant total de CHF 68 mio aux banques octroyant des crédits afin de garantir les contrats de crédit pour le financement de la rénovation et de l'agrandissement des bâtiments de la FSP à Nottwil par la FSP.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est intégrée dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

19. Transactions avec des personnes proches

Les transactions entre les sociétés du Groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient – étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les annotations.

20. Indemnités accordées aux membres des organes directeurs

En 2019, CHF 17 697 (contre CHF 21 763 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés aux membres du comité directeur. Les indemnités du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

21. Résultats après la clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2019.

22. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2020 d'approuver les comptes annuels 2019 tels qu'ils sont présentés.

Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.2019	31.12.2018
Résultat annuel	- 28 452	- 62 711
./. Affectation/réduction du capital d'association	28 452	62 711
Report sur le nouvel exercice	0	0

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2020 d'approuver les comptes annuels 2019 tels qu'ils sont présentés. En partant de l'hypothèse que la requête sera approuvée, l'utilisation du résultat est d'ores et déjà inscrite dans les comptes sous «Variation du capital de l'association».

Pour le comité directeur



Heinz Frei
Président



D^r méd. Hans Georg Koch
Vice-président

Nottwil, le 11 mars 2020

Rapport de l'organe de révision



**Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée des membres de l'Association
des bienfaiteurs de la Fondation suisse
pour paraplégiques (AdB), Nottwil**

**Rapport de l'organe de révision sur
les comptes annuels 2019**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe (pages 20 à 31) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance (pages 5 à 18) n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du comité directeur

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux Statuts de l'association, incombe au Comité directeur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité directeur est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et des statuts de l'association.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité directeur de l'Association.

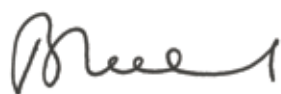
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 30 mars 2020

PricewaterhouseCoopers AG



Rodolfo Gerber
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Barbara Mebold
Expert-réviseur

Impressum

Rapport annuel 2019
de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)

Publication en allemand et français.
Seule la version allemande fait foi.

Éditrice

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques,
Nottwil

Concept / Rédaction / Réalisation

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Traduction / Relecture

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

État au 30 mars 2020

